

Plan d'actions de formation 2024/2025 – AUXERRE 1

ANNEXE 1

CYCLE 1 : 18 heures de formation

Français	6h
Enseigner la phonologie à l'école maternelle <i>Sous forme de Genially (seul ou en équipe)</i> → A partir de la Période 2	3h
Webinaires « Les RDV de la phono » → Période 3 : Le tablier des comptines : 1h → Période 4 : Le répertoire des comptines : 1h → Période 5 : Le sac à comptines : 1h	3h
Mathématiques	6h
La manipulation au service de la construction du nombre : <i>Alternance de temps en webinaire et de temps de formation en distanciel (Genially)</i> <i>Webinaires « Les RDV de » :</i> - <i>Manipuler, représenter, abstraire</i> - <i>Rituels et ateliers</i>	6h
Hors Fondamentaux	6h
<i>La mise en œuvre des 6h d'animations pédagogiques «Hors fondamentaux » est laissée à l'initiative du conseil des maîtres et du directeur de l'école.</i> <i>Vous trouverez en suivant ce lien, l'offre départementale présentant différentes modalités possibles :</i> http://dsden89.ac-dijon.fr/extranet/?Le-plan-departemental-de-formation-continue-2024-2025 <i>Dans tous les cas, une inscription via le formulaire en ligne avant le 18 octobre prochain est nécessaire pour la prise en compte des heures de formation et l'édition des ordres de mission.</i> https://ppe.orion.education.fr/bourgognefranche-comte/itw/answer/s/HayZtxL5Dq/k/vf2DcSC	6h

Plan d'actions de formation 2024/2025 – AUXERRE 1

ANNEXE 1

CYCLES 2 et 3 : 18 heures de formation

Français		6h
<i>En cours d'élaboration</i> <i>Un avenant vous parviendra prochainement</i>		
Mathématiques		6h
Les activités ritualisées au service de la mémorisation des faits numériques et des procédures <i>Appréhender les principes clés que doivent prendre en compte les rituels pour devenir de véritables dispositifs didactiques d'enseignement de la numération.</i> <i>Apporter des éclairages théoriques issus des sciences cognitives et de la didactique des mathématiques portant sur les principes d'un rituel efficace.</i> → Distanciel - Période 3	4 h	
La différenciation au service de la modélisation mathématiques : <i>Comment accompagner tous les élèves dans la modélisation des problèmes mathématiques ?</i> → Distanciel - Période 4	2 h	
Hors fondamentaux		6h
<i>La mise en œuvre des 6h d'animations pédagogiques «Hors fondamentaux » est laissée à l'initiative du conseil des maîtres et du directeur de l'école.</i> <i>Vous trouverez en suivant ce lien, l'offre départementale présentant différentes modalités possibles :</i> http://dsden89.ac-dijon.fr/extranet/?Le-plan-departemental-de-formation-continue-2024-2025 <i>Dans tous les cas, une inscription via le formulaire en ligne avant le 18 octobre prochain est nécessaire pour la prise en compte des heures de formation et l'édition des ordres de mission.</i> https://ppe.orion.education.fr/bourgognefranche-comte/itw/answer/s/HayZtxL5Dq/k/vf2DcSC		

Plan d'actions de formation 2024/2025 – AUXERRE 1

ANNEXE 1

DIRECTEURS : 18 heures de formation

Formation		6h
Evaluations Nationales		
<i>Temps 1 : visio de 1h avec Monsieur l'inspecteur</i> → Date : mardi 1 ^{er} octobre <i>Temps 2 : 2h d'appropriation de ressources</i>		3h
Réunions de directeurs		
Maternelles, élémentaires et primaires : → Thématiques prioritaires à l'étude : faits établissement, UTS, harcèlement....		3h

Formation		12 h
Pour les directeurs concernés par les constellations mathématiques ou français	Autres secteurs	
Participation aux constellations	Choisir 12 heures parmi le plan de formation page 1 ou page 2	

Plan d'actions de formation 2024/2025 – AUXERRE 1

ANNEXE 1

PES

PES à 50%	9h
<p><i>Les PES mi-temps participent à hauteur de 50% aux 18 heures de formation inscrites dans les obligations réglementaires de service.</i></p> <p>Au choix parmi les apprentissages fondamentaux et/ou hors fondamentaux</p>	
PES à 100%	0h
<p><i>Les PES à temps plein, ne participent ni aux constellations, ni aux évaluations d'école, ni aux animations pédagogiques de circonscription.</i></p> <p><u><i>Ils bénéficient de 10 jours de formation statutaire, déclinés de la façon suivante:</i></u></p> <ul style="list-style-type: none">- 2 jours lors de la semaine d'accueil- 3 mercredis correspondant aux 18 heures d'obligations réglementaires de service- 5 jours massés, 4 avec remplacement et 1 mercredi <p><u><i>Ils peuvent aussi bénéficier de 4 jours non obligatoires lors des congés :</i></u></p> <ul style="list-style-type: none">- 2 jours aux congés de la Toussaint 2024- 2 jours aux congés d'hiver 2025	

Formation spécifique T1 : 18 heures de formation

Apprentissages fondamentaux : 6h Français + 6 Maths	12h
Présentation du contenu de formation → Modalité : distanciel	1h
Appropriation de contenus pédagogiques qui se déclineront sous forme de capsules d'une durée maximale d'1 heure 30 → Modalité : synchrone ou asynchrone	10h
Bilan de ce temps de formation → Modalité : distanciel	1h
Apprentissages Hors Fondamentaux	6h
<p><i>La mise en œuvre des 6h d'animations pédagogiques «Hors fondamentaux » est laissée à l'initiative du conseil des maîtres et du directeur de l'école.</i></p> <p><i>Vous trouverez en suivant ce lien, l'offre départementale présentant différentes modalités possibles :</i></p> <p>http://dsden89.ac-dijon.fr/extranet/?Le-plan-departemental-de-formation-continue-2024-2025</p> <p><i>Dans tous les cas, une inscription via le formulaire en ligne avant le 18 octobre prochain est nécessaire pour la prise en compte des heures de formation et l'édition des ordres de mission.</i></p> <p>https://ppe.orion.education.fr/bourgognefranche-comte/itw/answer/s/HayZtxL5Dq/k/yf2</p> <p style="text-align: center;"><u>DcSC</u></p>	6h